

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°46/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Madame RENON et Monsieur DAUMAS

Convocation et affichage : 28/05/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 7

Objet: CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE MONTEBELLE PAR L'UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE PROVENCE DURANCE (UTL)

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention passée l'année dernière avec l'UTL concernant le prêt de la salle Montebelle le jeudi de 17H00 à 20H30, pour un cours de yoga et un cours de Tai-Chi, d'octobre 2024 à juin 2025.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibéré sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide la convention relative au prêt de la salle Montebelle à l'Université du Temps Libre Provence Durance.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 06 juin 2024,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

